



Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal

Dossier d'Approbation

Elaboration du PLUi  
Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin

Documents graphiques du règlement  
Pièce 4-2

Marcy


PLUi :  
- arrêté par délibération du Conseil  
Communautaire le 17 Juin 2013

- approuvé par délibération du Conseil  
Communautaire le 17 Février 2014.

Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil Communautaire le 17 Février 2014.

Le Président,

Pierre ANDRÉ



#### PRESCRIPTIONS

- emplacement réservé
- cône de vue
- chemin piéton à conserver  
au titre de l'article L 123-1-5 6° du CU

#### ZONES

- Zones agricoles
- A : agricole
  - Ah : habitat en zone agricole

#### Zones naturelles

- N : zone naturelle
- Np : protection de la  
ressource en eau

#### Zones urbaines

- U : espace urbain

échelle originale : 1/5 000 ème  
(1 cm = 5 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 Mètres